

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 six mois - 14  
 un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Naie).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIET et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIET et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 28 AVRIL 1868.

### BULLETIN

La demande d'interpellation sur les conséquences du traité de commerce a été déposée hier lundi au Corps législatif par M. Jules Brame. Elle est ainsi conçue :

« Nous demandons à interpellier le gouvernement sur les conséquences du régime économique de la France. »

Suivent les signatures de MM. Pouyer-Quertier, J. Brame, Kolb-Bernard, Lespérut, Quesné, des Rotours, Lambrecht, Berryer, de Montagnac, Joliot, Leclerc d'Osmonville, Henri Barbet, marquis d'Andelarre, Cosserat, Plichon, Pinart, le baron de Bussiére, de Cœhorn, Lefebvre, René, Hamoir, de Chiseuil, Stiévenard, duc de Marmier, marquis de Grammont, Calvet-Rogniat, Chagot, de Janzé, Thiers et Malézieux.

Cette demande d'interpellation a été renvoyée à l'examen des bureaux.

Théodoros est mort, Magdala prise, les Anglais vainqueurs. C'est un fait acquis à l'histoire; c'est un triomphe qui figurera à l'actif des gloires de la Grande-Bretagne.

Avant d'examiner les conséquences de cet événement, donnons-en les détails. Le premier engagement entre l'armée de Théodoros et celle de sir Robert Napier a été livré le 10 avril. Les Abyssiniens ont été battus et se sont retirés en désordre à Magdala. Injonction de sir Napier a négus de restituer les Européens captifs et de se rendre lui-même sous vingt-quatre heures. Les prisonniers sont renvoyés par Théodoros, qui refuse de mettre bas les armes. Magdala est emportée d'assaut le 13 avril par les forces britanniques. Une version rapporte que Théodoros s'est fait tuer sur la brèche; suivant une autre version, il se serait tiré un coup de pistolet dans la tête lorsque les assiégeants eurent forcé la porte principale de la ville. 14,000 Abyssiniens ont capitulé. L'armée de Théodoros a eu environ 500 tués et

1,500 blessés. Les pertes de l'armée anglaise se réduiraient à un officier et 14 hommes blessés. On a trouvé dans la place des approvisionnements pour trois mois.

Sir Robert Napier a mené cette campagne avec une rare habileté et une grande promptitude. De grands honneurs l'attendent. Quant aux suites de l'entreprise, elles seront diversement appréciées. Nous voyons déjà certains journaux prétendre que si le peuple anglais n'a pas protesté contre le sacrifice de 5 millions de livres sterling, c'est que le mobile de cette expédition était l'intérêt du commerce anglais, menacé par le canal de l'isthme de Suez. Possédant l'île d'Aden et le détroit qu'elle confine à l'extrémité de la mer Rouge, le gouvernement britannique pourra faire une redoutable concurrence au nouveau canal. Telle doit être, et telle est déjà, croyons-nous, la préoccupation des chancelleries.

Quoiqu'il en soit, le *Moniteur* annonce que dès le lendemain de la prise de Magdala, c'est-à-dire le 14 avril, sir Robert Napier faisait des préparatifs de départ. Ou va-t-il et quelles troupes emmène-t-il? Peut-être pourra-t-on trouver une réponse à ces questions dans les complications anglo-russes dont les Indes occidentales sont ou vont être le théâtre.

Lundi a eu lieu la solennelle ouverture du parlement douanier allemand. Le discours du trône se borne presque à traiter les questions économiques, et affirme les relations amicales qui existent entre la Prusse et les autres pays. Le roi dit que cet accord favorisera l'union de toute la nation germanique.

Les congés qui vont être accordés dans l'armée prussienne n'ont, paraît-il, rien à faire avec la politique. On doit y chercher un expédient pour couvrir le déficit du budget de l'armée. Il est d'usage d'accorder ces congés temporaires, appelés congés du roi, après deux ans de service, aux soldats qui se sont distingués par leurs aptitudes militaires. Le gouvernement ferait à l'avenir un usage plus étendu

de cette libération temporaire et conditionnelle.

D'après une lettre des bords du Danube, le gouvernement turc concentrerait en ce moment 35,000 hommes de troupes, avec 150 canons, dans les environs de Schoumla.

J. REBOUX.

### LE TRAITÉ DE COMMERCE et les admissions temporaires de tissus.

Les traités de commerce et les décrets rendus en vertu du pouvoir conféré au chef de l'Etat par la loi de 1836, donnent lieu à d'intéressants débats; nous avons indiqué nettement notre opinion sur la situation créée aux producteurs de fonte et de fer, par la substitution de l'identité à l'équivalent; nous croyons utile également d'examiner les applications de la législation de 1836 en ce qui touche les admissions temporaires de tissus, et les résultats du régime économique de 1860.

Il y a, dans les documents publiés sur divers points de la France, un enseignement pour le gouvernement; depuis près d'une année, l'enquête réclamée par les industriels n'a pas été ordonnée, et l'initiative individuelle doit procéder à l'information que le chef de l'Etat a cru devoir indéfiniment ajourner. Les gouvernés, avec raison, cherchent à faire jaillir, d'un débat contradictoire, la vérité alors que le gouvernant refuse à l'opinion publique ce que nous considérons comme droit. Il faut, pour être juste reconnaître que la Constitution de 1836 ne légifère pas les aspirations que nous formulons. En droit strict, l'Empereur est le souverain maître des destinées de la production et de l'échange. A lui seul appartient l'initiative des traités de commerce et des modifications aux conditions des admissions temporaires.

Nous avions vainement espéré que le chef de l'Etat abandonnerait quelques-unes de ses prérogatives, et soumettrait sa politique commerciale au contrôle de tous. Il n'en a rien été, et alors qu'on parlait de liberté, l'autorité a maintenu les privilèges que lui conférait le passé, et que, dans un moment d'erreur, un plébiscite avait sanctionnés.

Il n'y a pas de doutes possibles en présence du débat contradictoire qui vient de se produire en Alsace: le décret de 1861, en ce qui concerne l'admission temporaire

des tissus, a pour résultat la décadence, la ruine des filateurs et tisseurs.

Ainsi que les constructeurs, les imprimeurs prétendent que le travail national a intérêt au régime actuel et que le développement de nos exportations ne peut suivre une marche ascensionnelle qu'à la condition de continuer les errements du passé.

D'un autre côté, filateurs et tisseurs, par des chiffres, des faits, démontrent les dangers d'une législation où les charges incombent à tous, alors que les droits ne sont dévolus qu'à quelques-uns.

Mulhouse a toujours été à la tête des progrès moraux et matériels, un petit nombre de producteurs ont été séduits autrefois par les aphorismes des économistes officiels, et aujourd'hui nous assistons à de curieuses révélations. On ne pourra arguer contre les hommes qui actuellement démontrent les dangers de la politique commerciale de la France, l'esprit de routine. Les filateurs et tisseurs de l'Alsace et des Vosges n'ont reculé devant aucun sacrifice pour pouvoir lutter contre la concurrence étrangère, et après sept années d'efforts, ils doivent s'avouer vaincus.

Laissons les chiffres, la partie technique et recherchons les causes de la situation actuelle. En 1868, la responsabilité doit être proportionnée à l'autorité, et aucune mesure intéressant la collectivité ne doit être rendue sans un délai contradictoire. L'autorité ne peut être, sous peine d'être méconnue, que l'exécutrice des lois, et ne doit pas oublier que le temps apporte chaque jour des modifications dans l'ordre moral et matériel.

Le traité de commerce et le décret de 1861 sont les conséquences de l'art. 3 de la Constitution et de la loi de 1836. Le chef de l'Etat n'a aucun intérêt à conserver des prérogatives qui font peser sur lui une lourde responsabilité; qu'on s'occupe de l'admission temporaire des métaux ou des tissus, qu'on examine les conséquences des traités de commerce, et nul doute que l'esprit ne reste frappé des anomalies consacrées en 1836 et en 1852.

Le gouvernement a un devoir à remplir à l'égard de la production nationale, c'est de dénoncer le traité de commerce, de modifier par un décret les conditions des admissions temporaires de tissus; mais il ne faut pas se le dissimuler, le danger pourra reparaître de nouveau, il sera permanent tant que le chef de l'Etat ne prendra pas l'initiative de la révision de la loi de 1836 par une plus large interprétation des droits des gouvernés. (*Moniteur industriel.*) L. CARRÉ.

### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 26 avril.

M. le directeur du *Journal de Roubaix*.

Il a été publié deux textes de la dépêche adressée par M. Pinard aux préfets pour leur signaler le discours de M. Baroche. D'après l'un de ces textes, le ministre déclarerait que les journaux *dévoûs* doivent combattre les bruits de guerre; l'autre texte ne contient pas ces mots *dévoûs* et *hostile*, et nous avons lieu de croire que c'est ce dernier qui est exact, car nous ne pouvons admettre que les journaux soient divisés en deux catégories, les bons et les mauvais, c'est-à-dire les amis et les ennemis; de même que, devant les tribunaux, tout homme accusé est coupable ou innocent. J'en voulais arriver à dire qu'il y aurait injustice à qualifier d'hostiles les journaux qui enregistrent les bruits de guerre; ils ne les inventent pas, et il faudrait vraiment se boucher les oreilles pour ne pas les entendre. Ce que le ministre a voulu faire comprendre, c'est que le gouvernement français n'a pas l'intention en ce moment de déclarer la guerre à ses voisins, et que les autres gouvernements sont dans les mêmes dispositions; en d'autres termes, la guerre n'est pas probable cet été, et tout le monde ici commence à en être convaincu. Quant à l'avenir, nul, quel que haut placé qu'il soit, ne peut en répondre, et il n'y a pas un seul homme politique en Europe qui puisse affirmer, prouver en mains, que la guerre n'éclatera pas au commencement de l'hiver prochain.

Entendons-nous bien, il s'agit ici de nécessités qui s'imposent aux gouvernements, et non pas de leurs goûts ou de leurs désirs; ainsi, nous ne doutons pas de la volonté du gouvernement de faire tout ce qui sera possible pour le maintien de la paix, nous croyons qu'il n'est pas tourmenté par des velléités de conquêtes; mais les circonstances peuvent être plus fortes que lui, et il le sait si bien que, depuis un an, il se prépare absolument comme si la guerre devait éclater demain. Il n'y a pas besoin d'être animé d'un esprit hostile pour voir que toute l'Europe est en armes.

Je répète ce que je viens de dire: on est convaincu que l'été se passera sans conflit. Déjà l'on signale comme une preuve à l'appui les congés nombreux qui doivent être accordés dans l'armée prussienne à partir du 1er mai. Que ce soit

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 29 AVRIL 1868.

— 8 —

LE

## JEUNE DOCTEUR

PREMIÈRE PARTIE

III

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 27 avril 1868.)

— De qui parlez-vous, mon père? demanda Adeline. La vieille baronne Van Slosse?...

— Elle est morte. Le jeune homme était irrité contre moi, et il a osé me dire des choses outrageantes, parce que je ne pouvais pas empêcher sa mère de mourir. Croit-il peut-être, ce riche ignorant, que je puis l'arrêter de Dieu? Mais il me le payera... en espèces sonnantes, bien entendu. Maintenant, parlez, qui est venu encore?

— On est venu dire, mon père, que le fermier Thomas, de la grande métairie, a eu une attaque, et on vous prie d'aller jusqu'à lui sans délai.

— Sans délai! Ils croient sans doute que je puis me couper en quatre. Et après?

— Alors M. Van Horst est venu. Vous savez bien celui qui habite une campagne là-bas derrière la Garenne.

— Si je le sais! Cette *scie*, avec ses insupportables nerfs et sa sottise imaginaire. Il est heureux qu'il soit riche et qu'il paye bien, sans cela je lui aurais donné son congé depuis longtemps.

— Il est au jardin, et il attend votre retour mon père.

— Est-ce tout?

— Il y a dans le parloir trois pauvres gens malades qui vous attendent depuis à peu près deux heures.

— Ceux-là attendront bien encore un peu. Allez au jardin et appelez M. Van Horst... Non, non, j'aurai plus tôt fait d'expédier rapidement les affaires là-dedans, et de renvoyer tout le monde. Alors j'en serai débarrassé. Pendant ce temps, vous irez prier M. Van Horst de m'attendre au salon. Dans quelques minutes je suis près de lui. Voyons, qui avons-nous là-dedans?

Il ouvrit la porte du parloir et jeta un regard inquisiteur sur les personnes qui s'y trouvaient et qui s'étaient levées avec respect à sa vue.

Sans laisser à personne le temps de parler, il leur dit :

« Ça, mes amis, j'ai à peine quelques instants à vous consacrer. Ainsi, le moins d'explications possible, et répondez seulement à ce que je vous demande.

Tout en donnant cet avertissement d'une voix brève; il avait pris le jeune paysan par le bras, lui tâta le pouls, et le regardait fixement dans le blanc des yeux.

— Trop de sang, grommela-t-il, sang trop épais. Nous subtiliserons encore, pour prévenir les inflammations. Restez là, vous; je vais vous faire tou à l'heure une abondante saignée.

— A moi, une saignée? s'écria le jeune paysan. Je crois que vous plaisantez, monsieur Heuvels.

— Comment cela? Là où il y a trop de force, la force est une maladie, un feu qui enflamme le sang; et avec deux ou trois saignées...

— Oui, mais ce n'est pas moi qui est malade, Dieu merci!

Le docteur regarda le jeune homme d'un œil courroucé, et se mordit les lèvres de dépit.

— Allons, allons, ne traînons pas les choses en longueur. Qu'est-ce qu'il a, votre père?

— Oh! vous le savez bien, monsieur, répondit l'autre; mon père a, comme on dit, le vieux homme. Il est faible et maigre; il ne peut plus manger, et il déperit à vue d'œil. Et tout à coup il s'est imaginé d'envoyer quelqu'un de nous pour vous consulter.

— C'est bien, répondit le docteur, je vais vous donner une fole pour lui.

Il ouvrit une armoire haute qui se trouvait au fond de la pièce, mélangea quelques liquides, et présenta une petite fiole au jeune paysan.

— Voilà, dit-il. Donnez toutes les heures une cuillerée à café, de ceci, à votre père, jusqu'à ce qu'il soit pris de vomissements!

— Vomir? s'écria le jeune paysan étonné. Mon père n'a rien dans le corps. Pourquoi qu'il ne rende pas l'âme avec le reste!

— Faites ce que je vous dis: votre père a l'estomac chargé. Il faut que le balai y passe. Comment voulez-vous qu'un feu brûle quand la cheminée est pleine de saie? Allez maintenant, vous m'avez retenu beaucoup trop longtemps. Vers le soir, j'irai voir comment il se porte.

— Non, vous ne devez pas venir; on a dit à la maison que cela n'était pas nécessaire.

— Avres! grogna M. Heuvels. Vous laisseriez mourir votre père sans le secours d'un médecin pour ne pas avoir à payer de visites. Je viendrai, vous dis-je.

— Oui; mais, dans tous les cas, pas de sangsues, pas de boissons de sang. On ne veut pas en entendre parler chez nous. Ces vilaines bêtes sont trop chères aujourd'hui, et elles ne guérissent point.

M. Heuvels poussa le jeune paysan hors de la chambre. Se tournant ensuite vers la femme, il lui dit avec un ton de reproche :

— Pourquoi venez-vous ici? Il y a encore un compte à payer. Vous l'avez peut-être oublié?

— Oh! non, monsieur, répondit la mère d'un ton suppliant; mais nous sommes si malheureux! Mon mari est encore si faible, qu'il ne peut presque pas travailler. Quand Dieu lui rendra quelque force, nous vous payerons petit à petit par à-compte. J'espère que vous aurez assez d'humanité pour examiner ma pauvre enfant, et pour lui donner quelque chose qui la soulage.

Le docteur jeta un regard sur l'enfant

qui criait de peur, haussa les épaules en disant :

— Nature mauvaise; peu d'espoir; votre enfant est mal constituée. Son corps est plein de lymphes et d'humeurs malsaines. Que puis-je y faire, que de chercher à chasser ces principes de maladie?

Et pendant que la mère terrifiée le suivait des yeux en tremblant, il alla vers l'armoire, prit quelque chose dans un des tiroirs, et en fit un petit paquet qu'il tendit à la paysanne.

— Donnez cela à votre enfant dans un verre de lait battu, reprit-il. Elle souffrira un peu, mais cela lui purifiera les entrailles. Six heures avant de prendre ce médicament, et six heures après l'avoir pris, il faut qu'elle s'abstienne de toute nourriture, et ne boive que de l'eau tiède. Tant qu'il y a vie, il y a espoir. On ne peut pas savoir. Retournez donc avec confiance, et n'oubliez pas le compte.

— C'est encore vous! dit-il au troisième visiteur, aussitôt que la femme fut partie.

— Encore? murmura l'autre. Il y a plus de trois semaines que vous m'avez pas vu. Si vous me guérissiez, je ne serais pas obligé de revenir.

— Comment puis-je vous guérir, si vous ne voulez pas suivre mes avis? Vous mangez et vous buvez autant que vous pouvez.

— C'est que, monsieur Heuvels, je vais beaucoup plus mal lorsque je fais ce que vous me prescrivez. Mon estomac n'est pas malade, et il ne se contente pas d'eau de réglisse et de lait battu.

— Alors, pourquoi venez-vous ici, si vous pensez que votre estomac sait plus de médecine que moi?